

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2025-011

Le 17 mars deux mil vingt cinq

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMAS, dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Michel THIEN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2025

PRESENTS : M. THIEN, M. GIRIN, Mme LAFORET, M. BOUVANT, Mme PARIOT, M. BRAYER, Mme CALEYRON, M. JOMAIN, Mme GIRAUD, Mme RIVET, M. KALFON, Mme JONCHY, M. WADBLEY, Mme LACHIZE, M. TROUVE, M. CHEVALIER ; Mme AUCAGNE, M. PINCON, Mme DECK, Mme VACHE, M. WAKOSA, Mme GRONDIN COUPANEC, M. GARÇON, Mme KHERRA

ABSENTS AVEC POUVOIR : M. MARTIN (au profit de M. GIRIN) ; M. SILVY (au profit de M. BRAYER)

ABSENT SANS POUVOIR : Mme DUC (excusée)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GIRIN

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 24

Pouvoirs : 2

Objet : Vote du budget prévisionnel 2025

En raison du basculement en nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023, il est nécessaire de procéder au vote du taux de fongibilité des crédits.

Il est ainsi proposé de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, **dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections** (fonctionnement et investissement), dans le BP 2025 de la commune, déterminées à l'occasion du budget.

Le budget primitif 2025 est présenté avec la reprise anticipée des résultats 2024 et se présente comme suit :

Section de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le



ID : 069-216901157-20250317-2025011-DE

Les recettes et les dépenses de la section fonctionnement s'élèvent à **5 447 235,25 €**.

*Recettes de fonctionnement

Chapitre	Recettes de fonctionnement	BP 2024 + DM	BP 2025
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 227 806,64 €	1 078 126,47 €
013	Atténuations de charges	6 500,00 €	30 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 164,93 €	45 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	390 800,00 €	408 300,00 €
73	Impôts et taxes	477 262,00 €	477 262,00 €
731	Fiscalité directe	2 700 500,00 €	2 797 000,00 €
74	Dotations, subventions et participations	545 000,00 €	539 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	54 000,00 €	65 000,00 €
76	Produits financiers	4 972,23 €	7 546,78 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		5 437 005,80 €	5 447 235,25 €

Observations sur les recettes de fonctionnement :

Chapitre 13 : Les atténuations de charges comprennent les remboursements par l'assurance pour les absences du personnel en raison d'arrêts maladie et des remboursements sur d'autres charges sociales.

Chapitre 70 : Les produits des services, du domaine et ventes diverses comprennent les régies micro-crèche, centre de loisirs, restaurant scolaire, la participation des communes de Gleizé et Villefranche pour les élèves qui déjeunent au restaurant scolaire à LIMAS (compte 7067), la vente des concessions au cimetière, les cotisations médiathèque pour les adhérents n'habitant pas LIMAS, la refacturation à la CAVBS (fluides de l'école de musique), le versement EDF pour panneaux solaires, les redevances pour occupation du domaine public (des fournisseurs d'énergie).

Chapitre 73 : Les Impôts et taxes regroupent le produit des Droits de Mutation et les attributions de compensation de la CAVBS (constantes).

Chapitre 731 : Fiscalité directe regroupent le produit des taxes locales ainsi que la taxe sur la publicité extérieure (TLPE).

Chapitre 74 : Les dotations, subventions et participations comprennent principalement la dotation forfaitaire (DGF), la dotation nationale de péréquation, le fonds de compensation de la TVA, le fonds départemental de la taxe professionnelle, les compensations par l'Etat des exonérations de taxe foncière, les subventions de la CAF, les participations relatives à l'utilisation du gymnase.

Chapitre 75 : Les autres produits de gestion courante correspondent aux revenus des immeubles, les remboursements par les assurances suite aux sinistres et les remboursements des mises en fourrière.

Chapitre 76 : Les produits financiers concernent les intérêts perçus résultant de l'ouverture du compte à terme.

***Dépenses de fonctionnement**

Chapitre	Dépenses de fonctionnement	BP 2024 + DM	BP 2025
011	Charges à caractère général	1 703 814,00 €	1 752 476,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 346 000,00 €	2 442 000,00 €
014	Atténuations de produits	50 000,00 €	50 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	400 000,00 €	380 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	922 707,50 €	809 503,04 €
66	Charges financières	2 484,30 €	256,21 €
67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €	10 000,00 €
68	Dotation aux amortissements et aux provisions	2 000,00 €	3 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		5 437 005,80 €	5 447 235,25 €

Observations sur les dépenses de fonctionnement :

Chapitre 11 : Les charges à caractère général englobent l'achat des repas pour le restaurant scolaire, les fluides (dont consommations en année pleine pour le gymnase), les fournitures diverses, les contrats de prestations de services, les locations de matériel, les contrats de maintenance, l'entretien des véhicules et matériels, les honoraires (médecins experts, assistance juridique, avocats, notaires), les dépenses pour fêtes et cérémonies, l'achat des livres et CD de la médiathèque, les transports (piscine école élémentaire et centre de loisirs), d'affranchissement, le nettoyage du gymnase assuré par un prestataire extérieur, le nettoyage des vitres, les frais scolaires versés à Gleizé et Villefranche, le versement à l'Agglo pour l'instruction des permis de construire par le pôle Droit des sols, la taxe foncière (acquittée pour l'immeuble de rapport).

Chapitre 12 : Les charges de personnel et frais assimilés comportent les différents éléments de rémunération des agents (titulaires, contractuels et emplois aidés) ainsi que l'assurance des risques statutaires, les prestations sociales versées aux agents (chèques déjeuner, etc...). La prévision intègre le coût du poste d'un agent en disponibilité. La maquette 2025 intègre la hausse de 3 points de la cotisation retraite des agents CNRACL (nouvelle disposition de la loi de finances), un temps partiel thérapeutique et le tuilage d'un agent dans la perspective du départ à la retraite d'un policier municipal.

Chapitre 14 : Les atténuations de produits regroupent les prélèvements comme le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal. Cette année, il n'y a pas de prélèvement au titre de la loi SRU dans la mesure où nous avons versé à l'OPAC en 2022 une subvention de 150 000 € pour la construction de logements sociaux rue du Bayard et que cette dépense peut être déduite de la pénalité.

Chapitre 42 : Les opérations d'ordre de transferts entre sections correspondent à la dotation aux amortissements donc varient en fonction des investissements effectuées lors de l'exercice antérieur et l'exercice en cours. Une somme équivalente est inscrite en recette d'investissement.

Chapitre 65 : Les autres charges de gestion courante comprennent les indemnités des élus et les cotisations qui s'y rapportent, les contributions aux organismes (SYDER...), la subvention versée au CCAS, les subventions versées aux écoles et aux différentes associations, les aides à la formation BAFA, à l'acquisition de récupérateurs d'eau, à l'aide « Limas sport et culture ».

Chapitre 66 : Les charges financières regroupent les intérêts de la dette et les ICNE (Intérêts courus non échus).

Section d'investissement

Les recettes et les dépenses de la section investissement s'élèvent à 4 023 900,46 €

*Recettes d'investissement

Chapitre	Recettes d'investissement	BP 2024 + DM	BP 2025 DONT RAR
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 076 237,09 €	808 690,76 €
040	Dotation d'amortissement	400 000,00 €	380 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	1 600 000,00 €	1 600 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	820 000,00 €	760 000,00 €
13	Subventions d'investissement	243 716,70 €	475 209,70 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 139 953,79 €	4 023 900,46 €

Observations sur les recettes d'investissement :

Chapitre 040 : Dotation d'amortissement : le montant est calculé chaque année en fonction des biens amortissables et de la durée d'amortissement. Ce mécanisme est prévu pour le renouvellement des biens. Le même montant est inscrit en dépenses de fonctionnement

Chapitre 10 : Dotations et fonds divers : correspondent aux fonds de compensation de la TVA dont le montant est calculé chaque année en fonction des dépenses éligibles, la taxe d'aménagement et les excédents de fonctionnement capitalisés.

Chapitre 13 : Subventions : comprennent les attributions de compensation d'investissement et les restes à réaliser.

Nous attendons également la parution de certains règlements de subvention de la part de différents financeurs (Région, Département, ...). Dans la mesure où nous n'avons aucune notification à date, aucun montant de subvention n'est inscrit à ce chapitre.

*Dépenses d'investissement

Chapitre	Dépenses d'investissement	BP 2024 + DM	BP 2025 DONT RAR
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 164,93 €	45 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	1 600 000,00 €	1 600 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	57 752,08 €	25 986,81 €
16	Emprunts et dettes assimilées	67 449,34 €	35 503,66 €
20	Immobilisations incorporelles	57,60 €	20 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	761 575,86 €	937 409,99 €
23	Immobilisations en cours	2 622 953,98 €	1 360 000,00 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 139 953,79 €	4 023 900,46 €

Observations sur les dépenses d'investissement :

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers : Il s'agit d'une nouvelle dépense puisque la commune va reverser à l'agglomération la taxe d'aménagement perçue sur les autorisations d'urbanisme délivrées à partir du 1^{er} janvier 2022 pour des biens situés en zone d'activité. Le montant est estimé.

Chapitre 16 : Remboursement des emprunts : on inscrit à ce chapitre le montant du remboursement du capital des emprunts.

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : on inscrit à ce chapitre maquette des investissements)

les frais d'études (inclus dans

Berger
Levrault

Chapitres 21 et 23 : Dépenses d'investissement : le tableau détaille les différentes opérations.

Le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 10 février a dévoilé les grandes lignes de la maquette budgétaire. Depuis, une opportunité s'est présentée dans le cadre du chantier de la seconde phase de réhabilitation du gymnase. Cette opportunité est intéressante car elle s'inscrit dans le cadre du décret tertiaire et permettrait une autoconsommation électrique. Ainsi, il est proposé d'inscrire une nouvelle dépense afin d'installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture du gymnase (150 000 €) et d'augmenter le montant inscrit pour le renforcement de la charpente qui devra supporter ces panneaux.

Pour cet exercice 2025, l'aire de loisirs Hubert Boulaud bénéficiera d'une enveloppe de 180 000 € pour installer de nouveaux aménagements accessibles à tous et plus particulièrement aux jeunes : agrès de fitness et tables de ping-pong mais aussi pour permettre la rénovation des terrains de boules.

Les crédits impartis à la voirie en 2025 sont portés à 330 000 € pour réaliser plusieurs aménagements de sécurité et pour réaliser l'entretien des voiries sur l'ensemble de la commune.

Le déploiement de nouvelles caméras fait l'objet d'une inscription de 45 000 € (le dossier détaillé sera présenté lors d'un prochain conseil municipal).

Enfin, une enveloppe de 500 000 € est inscrite en tant que réserve foncière afin de pouvoir acquérir des biens dans le cadre des différentes Opérations d'Aménagement Programmé et de notre convention avec l'EPORA.

Vu la commission finances qui s'est tenue le 3 mars 2025,

Vu la commission mixte travaux et développement durable qui s'est tenu le 6 mars 2025,

Vu la délibération n°008 entérinant la repise anticipée du résultat 2024 au BP 2025,

Vu la délibération n°009 entérinant l'attribution des subventions aux différents bénéficiaires pour 2025,

Vu délibération n°010 entérinant les taux des taxes directes locales pour l'exercice 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (4 CONTRE – 22 POUR) :

- Décide d'adopter le budget primitif 2025, tel que présenté dans le développement ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

Pièce jointe : tableau détaillant les nouvelles opérations d'investissement 2025

Pour extrait conforme
Michel THIEN, Maire



INVESTISSEMENTS 2025

THEME	PROPOSITIONS BUDGETAIRES	MONTANT	TOTAL
	PHASE 2 - 2025 : TRAVAUX DE TOITURE		
	INGENIERIE	126 000 €	
RENOVATION ENERGETIQUE DU GYMNASE	Renforcement de la charpente pour accueillir le complexe d'isolation et les panneaux photovoltaïques	100 000 €	850 000 €
	Remplacement de la toiture et pose du complexe d'isolation et d'étanchéité	349 000 €	
	Remplacement des ouvrants de toitures et du système de déshenfumage	275 000 €	
ENERGIES RENOUVELABLES	Installation de panneaux photovoltaïques	150 000 €	- 150 000 €
	Installation d'agrs de fitness + table de ping pong	60 000 €	
	Aménagement du chemin d'accès au terrain multisport (voirie, mobiliers)	5 000 €	180 000 €
	Rénovation des terrains du boulodrome	115 000 €	
	INGENIERIE	36 000 €	
VOIRIE	Aménagement d'équipements de sécurité : passage piéton protégé (campus Martelet), zone de rencontre (rue du Bayard)	135 000 €	330 000 €
	Travaux de voirie sur l'ensemble de la commune	159 000 €	
VIDEOPROTECTION	Ajout de points vidéos supplémentaires	45 000 €	45 000 €
GARAGE SERVICES TECHNIQUES	Ingénierie - Etudes d'aménagement	50 000 €	50 000 €
TRAVAUX DANS LES BATIMENTS	Divers travaux (dont rénovation de la chambre froide du restaurant scolaire, climatisation du RPE et de la salle du Club de l'amitié, travaux de sécurisation autour des écoles)	134 000 €	134 000 €
	Divers Informatique (licences, équipements)	25 000 €	25 000 €
DIGITALISATION DES EQUIPEMENTS	Divers équipements services techniques (dont compresseur, enrrouleur tone à eau, lève fût)	18 000 €	18 000 €
EQUIPEMENT MATERIEL TECHNIQUE	Mobiliers divers	20 000 €	20 000 €
MOBILIERS DIVERS	Mise aux normes des poteaux incendie	15 000 €	15 000 €
POTEAUX INCENDIE	Réserve foncière	500 000 €	500 000 €
RESERVE FONCIERE			
	TOTAL BUDGET 2025 (TTC)	2 317 000 €	2 317 000 €
	DEPENSES RESTES A REALISER 2024	409,91 €	409,91 €
	DEPENSES BUDGET 2025	2 317 000,00 €	2 317 000,00 €
	TOTAL DEPENSES 2025 (TTC)	2 317 409,91 €	2 317 409,91 €

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le



ID : 069-216901157-20250317-2025011-DE